

# COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate : 24 février 2021

## **Le Bureau de santé reçoit la confirmation d'un deuxième cas du variant originaire d'Afrique du Sud de la COVID-19**

NORTH BAY (ONTARIO) – Le Bureau de santé du district de North Bay-Parry Sound (Bureau de santé) a reçu la confirmation de laboratoire qu'une deuxième personne avait obtenu un résultat positif au variant préoccupant originaire d'Afrique du Sud de la COVID-19. La personne avait auparavant obtenu un résultat positif préliminaire à ce variant. Ce cas est lié à l'éclosion dans les appartements Skyline-Lancelot.

En date du 23 février 2021, à 15 h, 42 personnes ont été déclarées positives à la COVID-19 dans le cadre de cette éclosion. Parmi celles-ci, 26 ont obtenu un résultat préliminaire positif suggérant la présence d'un variant préoccupant et deux personnes ont une infection confirmée par le variant originaire d'Afrique du Sud. Deux personnes associées à l'éclosion sont décédées. Les deux avaient obtenu un résultat préliminaire positif à un variant préoccupant.

« Il reste encore beaucoup à apprendre au sujet du variant préoccupant originaire d'Afrique du sud. Nous savons que les variants préoccupants ont une transmissibilité de 50 à 70 % supérieure à celle de la souche originale du virus, mais nous ne connaissons pas toutes les conséquences sur la santé qui sont associées à ce variant », explique le D<sup>r</sup> Jim Chirico, médecin hygiéniste.

Le district desservi par le Bureau de santé connaît également une transmission communautaire des variants préoccupants dans les districts de Nipissing et de Parry Sound. La transmission communautaire signifie que les personnes concernées ne savent pas où elles ont contracté le virus, qu'elles n'ont pas quitté le district et n'ont pas eu de contacts avec des personnes qui ont quitté le district.

« Nous devons faire tout notre possible pour ralentir la propagation de la COVID-19 dans notre communauté pour aider à sauver des vies et pouvoir rouvrir notre économie. Nous devons absolument continuer à respecter les mesures de santé publique », termine-t-il.

Il s'agit des mesures suivantes :

- rester à la maison, sauf pour des raisons essentielles;
- rester à une distance d'au moins 2 mètres les uns des autres;
- porter un couvre-visage;
- se laver ou se nettoyer les mains fréquemment;
- couvrir notre toux et nos éternuements.

Si vous pensez avoir des symptômes de la COVID-19 ou avoir été en contact étroit avec une personne qui a la COVID-19, isolez-vous et utilisez l'[Outil d'auto-évaluation de l'Ontario](#) pour voir si vous avez besoin de soins. Si vous avez besoin d'aide, appelez votre fournisseur de soins de santé ou le Bureau de santé au [1 800 563-2808](#). Si vous avez des symptômes graves, comme de la difficulté à respirer, composez le 911 et mentionnez vos symptômes.

Visitez le [site Web du gouvernement de l'Ontario](#) pour en savoir plus sur la façon dont la province continue à protéger les Ontariens et les Ontariennes contre la COVID-19.

Pour en savoir plus sur la COVID-19, visitez [myhealthunit.ca/COVID-19](https://myhealthunit.ca/COVID-19).

Pour des renseignements à jour sur l'éclosion aux [appartements Skyline – Lancelot](#), visitez la page Web destinée à cette fin.

-30-

### **Demandes des médias :**

Catherine Levac-Lafond, coordonnatrice bilingue des relations avec les médias

Tél. : [705 474-1400](tel:7054741400), poste 5221, ou [1 800 563-2808](tel:18005632808)

Courriel : [communications@healthunit.ca](mailto:communications@healthunit.ca)